

## **Description des postes**

### **I. Président**

Le président est le porte-parole de l'Association auprès de l'ENAP et de toutes autres instances. En tant que leader et coordonnateur de l'Association, il veille à l'exécution des décisions du Conseil d'administration. Il est responsable du respect de la bonne gouvernance et du respect de la Charte et des politiques qui s'appliquent au Conseil d'administration ou à l'Association. Il remplit également toutes les autres fonctions qui lui sont assignées par la Charte et qui pourront lui être attribuées par le Conseil d'administration ou l'Assemblée générale.

### **II. Secrétaire**

Le secrétaire a la responsabilité des affaires administratives du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

### **III. Trésorier**

Le trésorier a la responsabilité générale des finances de l'Association.

### **IV. Vice-président aux communications**

Il est responsable de la diffusion de l'information à l'intérieur et à l'extérieur de l'Association.

### **V. Vice-président à la recherche**

Il est responsable des dossiers touchant les étudiants chercheurs de l'ENAP.

### **VI. Vice-président aux affaires internationales et externes**

Il est le responsable des dossiers liés volet international de l'Association. Il est aussi le représentant des intérêts des étudiants internationaux et des membres oeuvrant à l'étranger.

Il est également le responsable des relations avec toutes les personnes et les organisations avec lesquels l'Association a des liens hors de l'ENAP. Il a la responsabilité de siéger sur les instances externes auxquelles l'Association adhère. Il peut être appelé à participer à toute autre activité qui est jugée importante pour l'Association et ses membres.

### **VII. Vice-président aux affaires académiques,**

Il est responsable des dossiers touchant de près ou de loin à la vie académique des Étudiants de l'ENAP.

### **VIII. Coordonnateurs du campus de Montréal, Québec et Gatineau**

Le coordonnateur tient compte des intérêts des membres de son campus. Il est le lien entre le Conseil d'administration et les membres de son campus. Il s'occupe de répondre aux demandes des étudiants et d'assurer la participation étudiante.